



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 3 - séance du 31 octobre 2011 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal no 05/2011** relatif à l'arrêté d'imposition 2012
6. Rapport de la commission des finances
7. Propositions individuelles
8. Divers.

L'ordre du jour n'apportant pas de commentaire, M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Appel

MM. Fritz Aeschbach et Philippe Jamain se sont excusés, M. Olivier Mages est absent.

M. le Président prie M. Yves Beerens de venir devant l'Assemblée et procède à son assermentation.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. le Président fait part des résultats des sondages en ce qui concerne le moyen de transmission des documents par le Bureau du Conseil aux membres : 14 personnes désirent recevoir les documents par voie informatique et 14 par courrier. Le Bureau du Conseil prend note de ces desiderata. Il en tiendra compte dès qu'il sera équipé d'un ordinateur.

M. le Président remercie Mme Sylviane Bezençon qui est venue prêter main forte au Bureau lors

du dépouillement des élections nationales le 23 octobre dernier.

Le Président a reçu une invitation pour le 7 novembre prochain concernant l'inauguration de la cure de Goumoëns, nouvellement restaurée.

Finalement, il informe les membres du Conseil que trois commissions devront se pencher prochainement sur des préavis municipaux dont les objets figureront à l'ordre du jour de futurs conseils. La commission permanente du SIEGEO sera amenée à revoir le règlement et deux commissions ad'hoc se réuniront d'une part pour la réfection de chemins et, d'autre part, pour le règlement communal sur la gestion des déchets.

4. Communications de la Municipalité

Mme Claudia Jaquier prend la parole et informe les membres du Conseil que la Police cantonale vaudoise, dans un communiqué de presse, fait part des risques de cambriolages, notamment à la tombée de la nuit. Une campagne de prévention est lancée. Les conseils et astuces y relatifs peuvent être consultés sur le site de la police cantonale.

Mme Jaquier poursuit sur le futur règlement concernant la gestion des déchets. La commission nouvellement nommée devra certainement faire son rapport pour une séance de Conseil du printemps 2012, l'échéance de décembre prochain étant trop courte pour un sujet aussi complexe.

M. Nicolas Dutruy fait part à l'Assemblée que le préavis sur le nouveau règlement SIEGEO est prêt et que le sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil, soit en décembre.

M. Pascal Jaermann indique qu'il en est de même pour le préavis concernant la réfection des chemins.

M. Jean-Daniel Moix demande qui fait partie des deux commissions ad'hoc. M. le Président répond qu'il s'agit de :

- Mme Rosina Gulizia et de MM. Michel Schuler et Raphaël Miazza pour le préavis relatif à la réfection partielle des chemins de Pré Baillif, de la Tuillière et des Arreneys.

- Mme Véronique Joseph et de MM. Bernard Bezençon et Philippe Duperrex pour le préavis concernant le règlement communal sur la gestion des déchets.

5. Préavis municipal no 05/2011 relatif à l'arrêté d'imposition 2012

Chacun ayant reçu le préavis avec la convocation, M. le Président demande à ce stade s'il y a des questions.

M. Philippe Duperrex demande si le solde à payer de Fr. 90'991.00 pour notre commune dont il est fait mention dans le préavis municipal est dû en plus de la bascule de 2 points d'impôts annoncés ?

M. le Syndic prend la parole et fait part des imprécisions qui concernent le sujet. Il ne peut pas certifier, à ce jour, que le solde à payer en question, qui fait partie de la péréquation, est dû en sus des 2 points d'impôts de la bascule cantonale.

6. Rapport de la commission des finances

M. le Président passe la parole à M. Giuseppe Cusanelli pour la lecture du rapport de la commission des finances, composée également de MM. Jean-Daniel Moix et Alexandre Vincent, ainsi que de Mme Rosina Gulizia, suppléante.

En fonction du coût de la réforme policière et bien que la fusion occasionne une entrée extraordinaire de Fr. 400'000.00 de la part du canton, la commission des finances abonde dans le sens du préavis municipal et approuve la carte de la prudence. Elle propose au Conseil communal de soutenir le préavis de la Municipalité en fixant, pour l'année 2012, le taux d'imposition à 71.0,

- pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers,
- pour l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- pour l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pour les autres catégories d'impôts conformément aux taux indiqués sur le document ad'hoc.

M. le Président remercie la commission des finances pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Laurent Vulliamy demande si l'introduction d'une taxe sur les déchets a une quelconque incidence sur la fixation du taux d'imposition.

M. le Syndic répond qu'il s'agira pour dite taxe d'une manne supplémentaire, mais sans incidence aucune sur le plan comptable avec les rentrées d'impôts.

Mme Sylviane Bezençon trouve qu'il est difficile de se prononcer sans avoir le budget 2012 sous les yeux.

M. le Syndic rétorque que le budget a bien entendu déjà été discuté par l'Exécutif, mais la Loi veut que le taux d'imposition soit fixé au début du mois de novembre par l'Autorité législative. Il ajoute que le taux retenu est basé sur l'ancien taux de la commune la plus peuplée de la fusion. La Municipalité est consciente que pour Goumoens-le-Jux et Eclagnens cela entraînera des hausses (+ 4 points pour Goumoens-le-Jux et + 3 points pour Eclagnens). L'exercice est périlleux, il faut harmoniser le taux dans le cadre de la récente fusion, en tenant compte de 3 comptabilités, 3 taux différents et 2 points de la bascule du canton (péréquation).

M. Staub relève qu'en raison de la taxe sur les déchets qui sera prochainement introduite, l'exercice ne sera pas sans augmentation pour les contribuables, nous allons payer plus !

M. le Syndic répond que dans l'idéal, le financement de l'élimination des déchets devrait se faire avec les impôts, mais cela n'est plus conforme à la Loi. Il faudra trouver Fr. 100'000.00 (principe du pollueur-payeur) ce qui correspondra à environ 70% du montant total engendré par l'élimination des déchets. Le préavis ne pourra être établi qu'après avoir trouvé une entente régionale. La taxe sur les déchets devra être en partie incitative, mais dans tous les cas elle ne pourra être évitée.

M. le Syndic précise encore que selon l'avis de la Municipalité, les Fr. 400'000.00 que nous allons recevoir pour la fusion ne doivent pas être utilisés pour faire baisser les impôts, mais devraient être réservés pour des projets prévus.

M. Staub désire savoir si les 2 points de plus ou 2 points de moins ont la même valeur ?

M. le Syndic répond qu'en fin de compte, la valeur de deux points cantonaux n'est pas égale à deux points communaux. A son avis, nous sommes perdants.

M. Freiermuth soulève la question des investissements. M. le Syndic précise que la Municipalité présentera en décembre au Conseil communal le plan des investissements et le plafonds d'endettement en même temps que le budget.

Les questions étant épuisées, M. le Président propose de passer au vote du préavis municipal ainsi que des conclusions de la commission des finances, les conclusions de cette dernière allant dans le même sens.

Le préavis municipal no 05/2011 est accepté en majorité, en comptant 4 abstentions.

7. Propositions individuelles

Ce point est annulé faute de matière.

8. Divers

M. Jean-Daniel Moix demande si le Conseil doit remplacer M. Olivier Mages qui n'a pas été assermenté par M. le Préfet et qui n'a encore jamais pris part à une séance de Conseil ?

M. le Président répond que l'Assemblée sera prochainement amenée à discuter sur la question des amendes et des défraiements. La question reste par conséquent en suspens.

M. le Syndic demande la parole et informe les conseillers qu'avec la prochaine convocation les dates des conseils pour l'année 2012 seront transmises (séances ordinaires). Il souligne que la Municipalité fera une proposition en ce qui concerne les jetons de présence lors de la discussion sur le budget et invite chacun à réfléchir sur la manière de les utiliser.

M. Daniel Freiermuth demande si la Municipalité peut indiquer dans un tous-ménages la mise sur pied d'un « vide grenier » ?

M. le Syndic répond que ce n'est pas à la Municipalité de se charger de ce genre de communications. Il suggère qu'un comité se forme et prie les membres de tenir l'Exécutif au courant de leurs démarches.

M. Bernard Bezençon demande où en sont les travaux qui avaient été projetés à Eclagnens. M. Nicolas Dutruy répond qu'en effet Fr. 12'000.00 avaient été attribués par le Conseil général pour la réfection de la fontaine (avec place pavée). Le projet est actuellement à l'enquête publique et les travaux débiteront au printemps prochain.

M. le Syndic invite les membres du Conseil à prendre le verre de l'amitié à la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt les débats à 21h15, en rappelant que la prochaine séance est fixée pour le lundi 5 décembre 2011, à 20h15.

Le Président:



La Secrétaire:

